L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 17 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 31 OCTOBRE.

ÉLECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAUX.

L'*Agence Havas* nous transmet ce matin, dit la *Patrie* du 12 octobre, un tableau semi-officiel et qui donne, par département, le chiffre exact des suffrages obtenus au scrutin de dimanche dernier par les conservateurs et par les républicains. Ce tableau, que nous reproduisons plus loin, accuse, en somme, les résultats suivants :

Candidats favorables au gouvernement	444
Opposants ou républicains	53
Différence en faveur du gouvernement	391
Ballotage	66
Bilan gagné par les conservateurs	98
Bilan perdu par les républicains	30
Différence en faveur des conservateurs	68

Aussi, les conservateurs ont, depuis 1871 jusqu'aujourd'hui, conservé, dans les assemblées départementales, une majorité de 341 voix, et l'on n'a, il faut le remarquer, renouvelé que la moitié des conseils généraux ; non contents même de conserver la majorité, ils ont, toujours sur des élections ne renouvelant que la moitié de ces conseils, gagné 27 sièges contre les républicains.

Dans le scrutin de ballotage du 11 octobre, sur 60 conseillers élus, il y en a eu 23 républicains, 10 bonapartistes avoués ; les autres sont royalistes ou conservateurs.

M. Bidal, député bonapartiste, a été élu dans l'Charente-Inférieure ; voici les deux scrutins pour la Gironde :

Premier canton de Bordeaux, M. le docteur Metadier, républicain, est élu par 2,213 voix, contre 1,696 données à M. Paulet, républicain.

Canton de Castillon, M. Aymon, bonapartiste, est élu par 1,498 voix, contre 1,148 données à M. Depeyre-Rolland, républicain.

—Nous lisons dans le *Courrier de Bretagne* :

Ces jours derniers on avait signalé à l'autorité supérieure française qu'un navire de pavillon hollandais, chargé d'armes destinées aux carlistes, devait venir dans les eaux de Belle-Ile remettre ces armes à un navire espagnol.

M. le préfet maritime de Lorient donna l'ordre à l'*Euménide* de se rendre à Belle-Ile pour s'opposer à ce fait, que le gouvernement français défend formellement, et l'arrivée de notre steamer surprit désagréablement le Hollandais.... qui était un Prussien. Nous croyons savoir qu'il a affirmé avoir acheté au gouvernement bavarois les fusils qu'il portait effectivement en Espagne, et il dit avoir été vendu par le consul prussien de la Haye.

Il a été escorté par l'*Euménide* jusqu'à la distance réglementaire de trois milles en mer, où il a rencontré le bâtiment qui venait chercher sa cargaison, dont le transbordement s'est du reste parfaitement exécuté.

GRAND INCENDIÉ A PARIS.

Le 16 octobre, à 6 heures du matin, le feu s'est manifesté dans les ateliers de l'importante manufacture de MM. Pillipp, Hillbert neveu et Cie., situés dans la rue Malcault, qui donne rue de la Chapelle et boulevard Bessière (18e arrondissement).

Les ateliers, haut de trois étages, sont construits dans un vaste terrain de 5,000 mètres entouré de murs.

Le feu s'est manifesté dans les ateliers quelque temps après le départ des ouvriers, et en quelques minutes ils paraissaient entourés de flammes.

Vers sept heures, des détonations formidables se faisaient entendre. C'étaient les bonbonnes d'essence et de pétrole qui sautaient et lui projetaient à une hauteur prodigieuse des matériaux de toutes sortes.

Du côté nord de la butte Montmartre on se groupait trois mille curieux, s'étalant à spectacle grandiose et terrible, du déchaînement du fléau destructeur. Les flammes et la fumée s'élevaient à plus de deux lieues.

A neuf heures, le feu était complétement circonscrit et il était dans une direction pour les habitations voisines. A dix heures du matin, il ne restait des immenses ateliers que trois murs, la façade extérieure s'étant effondrée, sur laquelle un immense brasier, lançant vers le ciel des nuages de fumée et des gerbes d'étincelles. Toute la journée, les pompiers ont pris de l'eau sur le brasier des décombres, les pompiers et des détachements de soldats sans armes ont passé la nuit à éteindre et à déblayer le foyer.

Malgré la promptitude et la bonne direction des manœuvres, les ateliers, les magasins et la maison d'habitation ont été presque entièrement détruits. Quatre cents pianos prêts à livrer, quantité d'autres en cours de fabrication, un approvisionnement considérable de bois des îles ont été la proie des flammes.

On avait pu, des les premiers moments, sauver une vingtaine de pianos, qui furent déposés dans la rue Malcault, puis une assez grande quantité de bois précieux, qui fut jetée précipitamment dans la rue Duaid, en face de la fabrique.

Cette dernière a eu par une grave méprise, sieur Guillaume Lalande de vingt-neuf ans, menuisier, allait périr asphyxié. Le capitaine Pillon et le pompier Lemort ont pénétré jusqu'à lui et l'ont emporté à travers les flammes dans la maisonnette, où il a reçu des soins empressés, malgré ses soins, quelques heures après, il a succombé.

Le feu est évalué à un million et demi de francs en partie couverte par les assurances.

Jusqu'ici certains indices, on avait lieu de supposer que le feu avait été allumé par un courrier de la maison récemment menacé de renvoi.

Une enquête ouverte aussitôt et habilement dirigée par M. le commissaire de police du quartier, M. Diet, a amené en effet l'arrestation du coupable.

L'enquête et l'arrestation sont ainsi racontées par l'*Etendard* :

Vers six heures, le sieur Coquillard fils, entrepreneur de pavage, apercevait, sortant furtivement par une porte donnant sur la rue des Clos, un individu qui plaçait du bois de placage dans une voiture à bras qui contenait déjà des outils en grand nombre.

Dans le terrain près de cette porte, qui avait été fraîchée, et dont la serrure a été retouvée, on voyait un pauier renfermant divers outils.

Dans le hangar qui est le devant, du côté de la rue Marcadet, en face le pavillon occupé par l'ouvrier, on avait volé dix oies et dix poules.

Le contremaître de la fabrique, le sieur Kunrt, prévenu aussitôt des soupçons sur un ouvrier, qui, il y a six semaines, avait été congédié à cause de sa mauvaise conduite.

Une perquisition faite en son absence à son domicile, rue Marcadet, 131, par M. Diet, commissaire de police, a amené la découverte, dans sa cave, de cinq oies volées au concierge. Sa lampe a été retrouvée dans l'escalier de sa cave.

Comme tous tous dimanches sur le lieu du sinistre des cris se firent entendre tout à coup : "Au feu! au feu!" répétant une foule en fureur, composée en grande partie des ouvriers et des femmes d'ouvriers qui demeurent sans travail.

Les sapeurs-pompiers Roger et Hervieux, de la brigade de sûreté, venaient d'arrêter l'incendiaire, le nommé Gontier. Il était paisiblement en train de déjeuner au petit jardinet qu'il possède rue Lefort, passage Oudot.

Conduit immédiatement chez M. le commissaire de police du quartier Clignancourt, il fut mis en présence de M. Herz.

Celui-ci écria en le voyant :

—Malheureux, qu'avez-vous fait ? Sans se détourner, le misérable répondit qu'il avait commis une mauvaise action.

—Quel a été le mobile de votre crime ? interrompit M. Herz.

—La vengeance, lui fut-il répondu.

Enfin, pressé de questions, il fit connaître les détails suivants :

Après avoir été congédié des ateliers, ses camarades l'ayant traité de voleur, il avait résolu de se venger d'eux en leur faisant perdre leur pain.

Son plan était bien arrêté, il s'était procuré une charrette à bras et, vers dix heures du soir, il était venu par la rue du Clos et avait pénétré dans les ateliers en fracturant et en enfonçant deux portes.

Puis, revenant vers minuit, il avait tué les volailles du concierge, et étant monté dans les ateliers, il avait mis le feu à un tas de copeaux et s'étant éloigné lorsque les flammes commençaient à dévorer immédiatement pour lui. Il était alors six heures du matin.

Mais à peine cet homme, qui avait pris toutes ses précautions pour cacher son crime, puisqu'il avait eu même le soin de couper sa barbe et ses cheveux, eut il atteint sa détention, qu'un revirement s'opérait en lui.

Comprenant l'énormité de son forfait, il en mit à l'endroit la fin.

On a eu beaucoup de peine à le soustraire à l'indignation du public, qui voulait faire justice soi-même.

Depuis qu'il est au Dépôt, Gontier dit les choses les plus étranges.

Interrogé au sujet des volailles qu'il a étranglées, il répond que la conflagration et de poulet est excellente.

Il tit constamment et n'a nullement conscience, en apparence du mons, du crime qu'il a commis ; il demande à manger et à boire et dévore les aliments qu'on lui apporte.

M. Herz a pris mesures afin d'éviter un trop long chômage à ses ouvriers, il se propose de faire bâtir des ateliers provisoires sur le même terrain derrière la fabrique incendiée.

—D'après des nouvelles transmises de Nicolaïewsk, sur l'Amour, à la *Gazette de Moscou*, deux moujiks d'un village de la province des Jusis avaient assassiné leur maître, qui été condamnés par la population assemblée en assemblée. Selon l'usage adopté chez les Mandchous, on a d'abord enivré les criminels au moyen de kiachan (eau-de-vie chinoise) et quand ils eurent perdu connaissance on les enterra vifs.

La maison C. Cataroc & Son reçoit en ce moment, par le navire Rafaelheccia, de Marseille, du vin rouge, de l'huile d'olive, du muscat et du vermouth. Voir aux annonces.

ADRESSE

au peuple de la Louisiane.

Quartier général du comité central démocrate et conservateur de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1874.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Les conservateurs de la Louisiane réunis à Baton-Rouge, décidèrent unanimement—et cette unanimité a été remarquable—de prendre part à la campagne politique actuelle.

Ils ne crurent pas un seul instant, qu'en le faisant ils reconnaissaient l'usurpation d'une manière quelconque, et même indirectement.

Les meneurs radicaux comprirent ce mouvement spontané des masses ; aussi ne tardèrent-ils pas à imaginer des moyens qui, sans les lois d'enregistrement et d'élection, leur permettraient d'annuler le résultat du vote. Il devint évident qu'un enregistrement et une élection honnêtes étaient hors de question.

Les conservateurs en acquirent la preuve quand ils demandèrent une représentation égale au bureau ; leur demande fut repoussée sans hésitation, mais le gouverneur *de facto* proposa, comme faveur, que cinq noms de chaque ward de la Nouvelle-Orléans et de chaque paroisse de l'Etat lui fussent soumis ; il s'engagea à nommer comme d'enregistrement celle des personnes qui lui conviendrait, ou qu'une autre, qui donnerait de bonnes garanties, serait choisie en dehors du nombre de citoyens indigné. Cette promesse n'ayant aucune valeur, l'entrevue se termina sans que rien fût convenu.

Les conservateurs ne se laissant décourager ni par les obstacles ni par la fraude ordinaire contre lesquels ils avaient à lutter, se mirent en mesure de découvrir et de déjouer les manœuvres de leurs adversaires.

Dans l'intervalle, la colère du peuple n'avait fait qu'augmenter. Les percepteurs des taxes décrétées par un gouvernement usurpateur et équivalant à la confiscation, se montraient inexorables. Des jurés de police, même dans des districts qui venaient d'être inondés, avaient criminellement porté l'impôt local à un chiffre qui menaçait les propriétaires dans l'impossibilité de payer. La concession et la corruption régnaient dans tout l'Etat. Une armée de métropolitains, organisée dans le but d'intimider les citoyens quand elle cessait d'être la police de la Nouvelle-Orléans, entravaient les campagnes de temps en temps, avec tous les engins de guerre, non pas pour exécuter les décrets de cours, mais les édits et ordonnances du gouverneur.

Enfin, pour comble d'outrages, l'administration usurpatrice semblait constamment occupée à exciter les blancs et les nègres, les uns contre les autres, afin d'obtenir des avantages politiques aux dépens des deux races. Les hommes de couleur, qu'on avait habilement travaillés, étaient formés en sociétés ; on leur avait fourni et on continuait à leur fournir des armes ; ils étaient devenus hostiles aux blancs, dont cependant, les sentiments et les intérêts les portaient à cultiver des relations amicales avec eux. Les conservateurs jugèrent alors qu'il était prudent d'organiser des lignes blanches qui puissent les protéger en cas de nécessité.

On ne saurait nier à un citoyen le droit d'acheter et de porter des armes ; et cependant, le gouverneur *de facto* osa le nier, bien plus, il essaya audacieusement de désarmer les blancs.

Le 14 septembre 1874 fut la conséquence de cette tentative !

Les événements de ce jour mémorable ont convaincu les hommes de couleur qu'ils étaient la créature de la part de leurs compagnons blancs ; ils ont prouvé au peuple des Etats-Unis que notre civilisation rend une guerre de races impossible. Le 14 septembre est une ère dans l'histoire de la reconstruction des Etats-Unis.

Le président a rétabli Kellogg, mais on ne répétera plus que la Louisiane s'est soumise à l'usurpation.

La dispersion de la brigade métropolitaine, la démoralisation de la milice de couleur, la seule milice connue dans cet Etat, et la chute du gouvernement d'Etat au premier choc venant d'un peuple outrage, ont désigné à l'usurpateur qu'un mauvais gouvernement doit avoir des bornes. Aussi, à peine la proclamation présidentielle est elle publiée, qu'il s'arrange de façon à commencer des conférences pour arranger les troubles.

Un comité de conférence choisi par lui se réunit à un comité analogue choisi par le gouverneur McEnery et le lieutenant-gouverneur Penn. Après plusieurs jours de travaux, la conférence est suspendue par les jurés fidèles républicains de procurer des vacances parmi les cinq membres du bureau des opérations d'élection pour l'exécution d'un arrangement d'après lequel deux des vacances seraient remplies par des conservateurs, et la troisième par un républicain acceptable à tous les partis.

Leur contre proposition était que deux vacances seraient accordées aux conservateurs, les républicains retenant les trois membres déjà sur le bureau, de façon à s'assurer le contrôle pratique du bureau.

L'attitude du comité central d'Etat fut alors appelée sur ce sujet ; et, par une résolution adoptée par le dit comité, la conférence fut reprise en vue de faire l'arrangement qui a été conclu.

Les négociations ont été alors conduites réellement entre les comités centraux d'Etat représentant les deux partis politiques de l'Etat. C'est avec raison que cette responsabilité a été prise par les dits comités attendu que les négociations n'affectaient que des questions relatives à la conduite de la campagne politique.

La question de la légalité du gouvernement d'Etat reste intacte et non compromise et aucune question de principes n'a été discutée, abandonnée ou conclue.

Cet arrangement sur les détails n'entraîne pas un retrait de l'enquête de la Louisiane pendante devant le Congrès des Etats-Unis. Si la partie adverse ne s'y conforme pas entièrement, cela ne fera qu'accumuler les preuves de l'inutilité de faire parler notre peuple pour obtenir une protection loyale et légale de la volonté populaire. Nous avons toujours fait profession d'être et nous sommes dignes de rendre respectant la loi.

Notre réputation à l'intérieur et à l'étranger, nos intérêts matériels, notre développement à l'Est, demandent de notre part la paix, l'ordre et un bon gouvernement.

Les langages employés dans le préambule de l'arrangement n'a pas voulu dire que nous acceptions l'imputation que nous commettrions aucun acte, responsables des désordres dans cet Etat ; et nous protestons formellement contre une interprétation semblable. Nous nous engageons seulement à donner notre aide et notre influence pour maintenir l'ordre pourvu que l'arrangement soit exécuté avec une promesse bien entendue de la part des adversaires politiques qu'ils s'abstiendront à l'avenir de tous actes de nature à provoquer la violence.

Nous nous adressons trop recommander aux conservateurs de s'enregistrer et de voter. Nous mettons nos chances contre un tiers d'ici et démoralisé. Avec les garanties obtenues, avec les grands intérêts en jeu, avec la fermeté, la vigilance et la résolution dont a déjà fait preuve la population, aucun Louisianais doit exercer et faire exercer son privilège électoral pour donner raison à notre déclaration si souvent répétée que la majorité des votants de cet Etat est en faveur d'un gouvernement d'Etat honnête, pur et stable.

R. H. MARR, Président.

T. Bailly Blanchard, W. B. Schmidt, Emile J. O'Brien, Archibald Mitchell, } Membres du comité.

ADRESSE AU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉAFS.

Le comité de cinq, nommé par la convention démocratique de paroisse qui vient de s'ajourner, a publié l'adresse suivante :

Au peuple de la Paroisse d'Orléans.

La convention de paroisse du parti démocratique et conservateur a chargé les membres de ce comité de préparer une adresse, en leur recommandant instamment de protester contre le projet de l'exécutif de signer et de promulguer le bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

La convention était composée de délégués choisis par les votants conservateurs et représentant les différents wards. Ils avaient pour seule mission de désigner les candidats pour les différentes places publiques et ils n'ont pas cru qu'ils étaient autorisés en aucune façon à faire une déclaration de principes politiques ou à annoncer un programme quelconque.

Les procédures de la convention sont maintenant connues de tous et il n'est pas nécessaire de récapituler les faits dans cette adresse.—

Il y a un grand nombre de places à être remplies aux élections prochaines et il y a beaucoup de candidats pour chaque place.

Heureusement que les candidats étaient des hommes honnêtes et droits, de sorte que la convention n'a eu qu'à choisir, entre les bons noms qui étaient présentés, celui qui, de l'avis de la majorité, convenait le mieux pour telle ou telle place, selon les circonstances, et celui qui serait le plus propre à obtenir l'approbation de la grande masse des électeurs conservateurs.

Il a été impossible à la convention de satisfaire tout le monde dans le choix des candidats, et cela crée que quelques uns des candidats qui ont été battus sont tout aussi compétents, honnêtes et fidèles que leurs compétiteurs plus fortunés. En même temps, elle est certaine que la liste de candidats telle qu'elle est présentée, ne peut manquer dans son ensemble de mériter la confiance de tous les votants conservateurs de la paroisse, parce qu'elle est digne d'obtenir leurs suffrages.

Cette liste de candidats est composée de façon à réunir non seulement le succès certain, mais aussi à inspirer aux masses la confiance de vrai chacun des candidats remplir fidèlement et consciencieusement son devoir.

Le bruit a courru que l'Exécutif a l'intention de signer et de promulguer un bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ce bill n'a pas été, que nous sachions, rendu public ; et nous ne pouvons faire aucun exposé de ses dispositions. Mais on croit généralement que son effet serait d'abolir le gouvernement actuel de la ville ; de rendre vacants les emplois des titulaires actuels, et de soumettre l'administration municipale au contrôle de l'Exécutif par le moyen de fonctionnaires nommés par lui. Si ce bill prenait la forme d'une loi par l'approbation et la signature de l'Exécutif, la ville de la Nouvelle-Orléans serait privée de ses franchises, et le gouvernement de la ville nommis aux créatures de l'Exécutif et des fonctionnaires autres que ceux choisis, ou qui doivent être choisis par l'élection libre du peuple. Sans avoir l'intention d'employer aucun terme de menace, nous déclarons que, dans notre opinions, tout changement entraînerait les conséquences les plus sérieuses, et mettrait gravement en péril la paix publique, que nous désirons très sincèrement voir préservée.

Et, maintenant, concitoyens votants conservateurs de la paroisse d'Orléans, de toute classe et de toute condition, vous qui désirez vous affranchir du mauvais gouvernement de l'usurpation, des oppressions et des exactions qui ont jusque mis en banqueroute le peuple, l'Etat et la ville, et qui nous ont conduits à la ruine, à la dégradation politique, nous vous présentons notre liste de candidatures et vous vous demandons de la prendre loyalement et sincèrement en considération.

Nous savons que quelques-uns d'entre vous doivent, nécessairement être désappointés de l'échec des candidats qu'ils préfèrent personnellement ; mais ayant soumis leurs préférences à la décision de la convention, il ne reste plus à tous, comme bons citoyens, qui ne désirent que servir l'intérêt public, que de donner leur appui cordial aux candidatures. Mettons de côté nos préférences personnelles, nos vieux personnels, nos jalousies personnelles et souvenons-nous comme un seul homme du but commun.

Que tout homme, qui en a le droit, s'enregistre, que tout homme qui est enregistré vote, que tout votant conservateur, que quiconque est opposé à l'usurpation existante, donne son vote pour toute la liste conservatrice, et nous gagnons, avant peu, voir notre Etat et notre peuple affranchis et libre.

R. H. MARR, Président.

T. Bailly Blanchard, W. B. Schmidt, Emile J. O'Brien, Archibald Mitchell. } Membres du comité.

Adresse aux votants conservateurs de la Paroisse d'Orléans.

Salle du comité démocrate de Paroisse, Nouvelle-Orléans, 8 sept. 1874.

Le Comité démocrate de Paroisse croit nécessaire, en ce moment, d'appeler l'attention de leurs concitoyens conservateurs sur l'importance de s'enregistrer et de compléter leur organisation pour la prochaine élection.

Il est du devoir de tout citoyen patriote de s'enregistrer, de voter et de voir à ce que son vote soit compté.

L'organisation et l'enthousiasme qui ont rendu au peuple une victoire si rouge le 14 du courant ne doivent pas s'enregistrement honnête, une élection honnête et un compte honnête. Nous recommandons plus davantage pour le succès de notre cause que les ventes.

Faites inscrire chaque votant conservateur. Faites comprendre à tout étranger qu'il a droit à la naturalisation. Empêchez de voir immédiatement aller d'aider au salut de l'état.

Maintenez l'organisation des vieux clubs, essayez de sauver la Louisiane par l'élection d'hommes intègres et capables.

P. MALCHÉE, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.
E. L. BOWE, Secrétaire.

Bureaux de la compagnie d'assurance Delta.—Ce n'est que rue Carondelet et commune-Nile Orléans, le septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du conseil des Directeurs, il est ainsi spéciale étude le 16 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, si et par les présentes sommés d'avoir à se présenter aux bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants :

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 1er janvier 1875.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUÉ, Secrétaire.

1e sept—4m

Pension Privée d'Orléans.

CETTE PENSION, HÔTEL DES PENSIONNAIRES, est maintenant par F. LANBENNE, sous le titre ci-dessus, au No 135 de la rue de Chartres—Pension à 30 par semaine : chambres presque gratuites pour les pensionnaires. Lits à la nuit, de 50 c. à 1 $; Salle à la table à disposition.—Les repas de 5 à 9 h. et de 11 à 1 à raison de 50 c., pour les non pensionnaires.—Bon air, bon service et bonne société. BAIN GRATUIT.

1er août—3m Me J M

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.

Avances libérales sur consignations, à nos agents à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

20 sept—1an

JAS. S. KNAPP,

D. D. S.,

Au No. 15 de la rue Bacrone, près Canal.

Est de retour à la Nouvelle-Orléans. On le trouvera au No 15 de la rue Bacrone, près Canal, où il exerce la profession de dentiste depuis vingt quatre ans.

1 août—1m

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de toute sans douleur avec le chloroforme ou le nitrous oxide gas

Consultations en anglais, en français et en espagnol. 6 oct 1m

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61.....RUE TCHOUPITOULAS.....61

NOUVELLE-ORLÉANS

F. SUARES ..... M. SUARES

Premiers prix aux expositions de l'Etat de la Louisiane.

La Flor de los Tabacos.

Décoré de Cigares de

F. SUARES & Bro.

FABRICANTS DE CIGARES FINS.

859.....Rue Gravier.....859

Entre Magazine et Tchoupitoulas.

Prompte exécution des commandes. Notre fabrique est la plus ancienne de la ville ; et nous offrons aux marchands de la ville et de la campagne des cigares de pays et importés de la Havane en gros et au détail, aux prix les plus modérés du marché. 1er juillet—6m

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Scanlon.

APPARTENANT A MM. WOODS, TRATMAN & CO., les commandent à nouveau, en vertu ses nouvelles chaudières ont été reconnues les meilleures et les plus économiques. Date et mont expérimental Franklin, Tenn. Weekly, both meet experimental Franklin, Tenn. Weekly, both meet experimental Franklin, Tenn. Weekly, both meet experimental

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

Rue du Canal.

DIRECTEURS :

W. Newton Mercer.

L. F. Genneres, George Lundy, Thomas A. Adams, Thos. Allen Clark, Chas. E. Leon, David Urquhart, John O. Gaines, Carl Kohn, Christian Schneider, Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENNERES, Président.
CHAS. E. LEON, Trésorier. 30nov—1an

DONATIEN AUGUSTIN,

Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1st.

Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules have been assisted by Messrs. E. D. Lyons and Wm. Walls, both most experienced Bankruptcy clerks. Date of most experienced Bankruptcy clerks. Date of Weekly meeting Monday. 1 oct—1m

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique

DE BIDWELL.

La dernière des trois représentations du

GRAND LINGARD.

Samedi, 31 octobre, à midi.
MONS ALFRENSE.

—

Dimanche soir, 1er novembre.
La pièce de Tilkis Collin.
THE NEW MAGDALEN.

5 oct

UNE SERIE DE REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE, DANS UN BUT DE CHARITÉ

Sera donné par Mr. D. BIDWELL, à son

ACADEMIE DE MUSIQUE

—Pour le—

LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

—Au bénéfice des—

FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS

—Dans la—

MÉMORABLE JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE

Il y aura une série de spectacles choisis, SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant

Lundi soir, 2 Novembre 1874,

—Continuant—

Mardi 3, Mercredi 4, à midi et le soir.
Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.

On peut se procurer des billets chez W. A. Bell, 18 rue de Perdido, remplissant les fonctions de président des administrateurs de

COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.

Billets : Une Piastre ; bons pour toute représentation de la série.

Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des sièges au centre, et aussi des programmes pour toute la série de représentations.

Le beau médaillon orné de diamant, fait et exposé chez K. A. Tyler, rue du Canal No 115, sera offert par Mr D. Bidwell à la Dame qui aura vendu le plus grand nombre de billets pour la série.

oct—au 8 nov

Théâtre du Globe,

Au coin des rues Baronne et Perdido.

J. KIRKBRIDE.....Locataire et directeur.

JEUDI soir, 29 octobre 1874.

La pièce burlesque

LES BRIGANDS,

Les WORRELL, les BYNES, CARLE et tout la troupe de la grande combinaison d'artistes.

VENDREDI, 30 octobre,
THE KEY OF THE SEASON,
(Les événements de la Saison).

Première pièce de la série des représentations par

LE CLUB SHAKESPEARE

La comédie de Bulwer, intitulée

MICHELLE,

Rendue par les principaux acteurs.

SAMEDI matin

Grande réunion de famille.—BLACK RYED SUSAN, en matinée, avec une variété de ses meilleurs artistes expressément pour la circonstance.

SAMEDI soir—Les Brigands.
DIMANCHE soir—Black Eyed Susan.
LUNDI, spectacle nouveau. Pieces bouffonnes, etc.

"LA BIENVENUE A NOS AMIS."

Grand Bal paré et masqué, de Pompiers,

DONNÉ PAR LE

Vigilant Steam Fire Company No. 7,

A la salle Grunewald, le SAMEDI, 14 novembre 1874.

Comité d'arrangement.

George H. Tardy, L. Wolsenbach, Frank Keehn.

Prix du billet.....$1 00

On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant au comité suivant :

R. Smith, No 216 de la rue Rocheblave ; T. Hennessy, coin Dumaine et Tonti ; A. Farrell, 187 de la rue St. Philippe ; M. Rapp coin St. Jean et Claiborne ; W. Tilton, rue St. Antoine, entre Solidelle et Josephine ; R. Lafontaine, rue de l'Union, entre Chaps et Grande Hommes.

A la réception du bal, le 14 novembre, on trouvera des cachets pour la buvette, le vestiaire et le rafraîchissement. Salle de bal : rue Tardy, au dix-huitième du Rayon 1, entre Valmont et Ste Marie, 32 de l'Exposition, coin Frank Keehn, coin Ste Marie. 1 oct—15, 22—1, 8 nov.

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

Mme R. A. WILKINSON, Présidente,
Mme E. J. PULLEN, Secrétaire,
Mme E. BISHOP-HIRE, Trésorière.

COMITÉ EXÉCUTIF.

DAMES.

Mme Arch. Mitchell, Mme Chas. Gaudin, Mme Mary Stamps, Mme Thad. Waterman, Mme E. John Ellis, Mme Jas. A. Bell.

MESSIEURS.

H. E. Shropshire, Dr John G. Angell, Wm. Fagan, Tisad. Waterman, Wm A. Bell.

COMITÉ DE FINANCE.

DAMES.

Mme J. K. Guthrie, Mme S. Eockner, Mme H. S. Armstrong, Mme Wash. Marks, Mme S. Chopin, Mme Rich. Flower, Mme R. H. Marr.

MESSIEURS.

Wm. S. Pike, M. Musson, J. C. Morris, Harmon Doubs, C. W. Allen.

DAMES.

Mme Columbus H. Allen, Mme Jno Augustin, Mme H. H. Armstrong, Mme Abraham, Mme Newton Buckner, Mme Jas. T. Ayers, Mme Wm J. Behan, Mme Jesse K. Bell, Mme E. A. Burke, Mme James Bowling, Mme James Brooks, Mme Neuville Bienvenu, Mme J. D. Bujac, Mme E. B. Briggs, Mme J. A. Blaffer, Mme Augustus Block, Mme S. H. Boyd, Mme A. Foster Axson, Mme O. Walsh Brickell, Mme Wm. Black, Mme Joseph Dubuclet, Mme Jas. T. Ayers, Mme H. Flower, Mme Wm. Fagan, Mme Gid. Folger, Mme Wm. E. Clarke, Mme Jno S. Fowell, Mme Am. Fortier, Mrs. Geo W. H. Foster, Mme Chas. Gallagher, Mme Geo. Gardner, Mme Jas. Gardner, Mme Leeds Greenlief, Mme Jas. K. Guthrie, Mme Fred Hoyland, Mme Chas. Gallagher, Mme Fred. Hoyland, Mme Wm. E. Hurst, Mme E. J. Harr, Mme Hoffmann, Mme Dave C. Johnston, Mme A. H. Isaacson, Mme John Kreutzinch, Mme Jas Jones, Mme O. M. Kilpatrick, Mme E. Kirpatrick, Mme T. P. Lawson, Mme D. C. Labati, Mme Chas. Maccady, Mme Pinkney Leigh, Mme Wash Marks, Mme Frank McGloin, Mme Joe Mitchell, Mme Arch'l Mitchell, Mme John Meyers, Mme Vicks Meyer, Mme Jules Meyers, Mme Jas. Marks, Mme John Matthews, Mme Perry Nugent, Mme F. O. Minor, Mme S. Oviatt, Mme E. Pritchard, Mme H. N. Ogden, Mme Palfrey, Mme R. H. Pleasants, Mme Frank Preston, Mme W. S. Pike, Mme D. B. Pens, Mme John N. Payne, Mme W. C. Raymond, Mme Théodore Shute, Mme E. W. Rauffer, Mme Warren Stone, Mme Jas. Rivers, Mme Fred. Southmayd, Mme J. M. Sellers, Mme Schreiber, Mme Thomas Simms, Mme Mary Stamps, Mme W. S. Schmidt, Mme A. H. Sage, Mme J. J. Tarleton, Mme C. Tolly, Mme E. A. Tyler, Mme C. Tyler, Mme W. Todor, Mme Chorn, Mme Albert Voorhies, Mme O. F. Valette, Mme Kez. Waggaman, Mme Wm. J. Walworth, Mme J. B. Woods, Mme Alex Walker, Mme C. E. Whitney, Mme I. W. Patton, Mme S. H. Marr, Mme J. Cooper, Mme J. J. Mellon, Mme E. Wolf.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13

Entre les rues Canal et Douane

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des salons particuliers au premier ; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Bière—Ale

P. E. THEARD,

Ex-Juge à la Cour de District.

ATTORNEY AT LAW,

No 31 RUE ROYALE.

CONTRACTE avec les corporations, maisons de commerce, capitalistes et autres, par abonnement à l'année, pour une modique rétribution.

S'occupe activement des affaires de commerce et d'assurance.

Se charge du règlement des successions et de recouvrement des billets hypothécaires.

Donne des consultations gratuites de 8 1/2 à 10 1/2 A. M. chaque jour. 3 oct—1 an

Commercial Restaurant,

107.....Rue de la Douane.....107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier ; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois à des prix à réduits

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

6oct—1an

PENSION FRANÇAISE

MME SCHULTZ-GRAMMONT previent ses amis et le public en général dont elle sollicite le bienveillant patronage, qu'elle tient au No 1884 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine, une pension, une table excellente, des chambres fort et meublées et parfaitement aérées, à des prix modérés ; en un mot on trouvera dans son établissement tout le confort désirable.

Les pensionnaires de passage sont spécialement invitées à descendre au No 128 de la rue de la Douane. Le prix de la pension est de 35 par semaine. 2oct—1m

ELIE BOUGERE.

Marchand de bordeaux en cypre,

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, bonneaux de barris, merrins, douves pour bops et barils à mélasse, bois propre pour rôlé-tératerie et bois de charpente à vendre.

Au No. 115 de la RUE DE LA DOUANE, le premier.

A louer,

Un excellent emplacement pour dentiste ou photographe. No. 215 rue Canal.

27 oct—27, 29, 30, 31 octobre.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Commercial Bank, Banque des Travailleurs
Louisiana State Bank, Canal, Carondelet
Louisiana Savings & Trust Co., 221 Canal
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 104 Canal.
Crescent City Ins. Co., 14 Carondelet
Louisiana Ins. Co., 14 Carondelet.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Louisiana Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Louisiana Provident Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Ol. Place.
Union Mutual Ins. Co., 14 Carondelet.
Union Insurance Co., 18 1/2 rue Carondelet.

(SUR LA VIE.)

La. Ex Life Ins. Co., coin Carondelet & Gravier.
La. Life Assur Society, of N. York, 26 Carondelet.
Mrs. Life Ins. Co., of Hfd. Conn. 5 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Godfrey & Nippert, 121 Canal, Nile-Orléans.
Godfrey & Nippert, 42 rue de Poissonnière, Paris.
E. Morson, 106 Strand et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinneau, 132 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Trio Bazaar & Sons, 208 Canal.
J. Newman, coin Canal et Baronne.

ETOFFES D'EUR BRUIL.

A. Labry, 81, Bour